

Infos Saint-Péray

février 2026



CÉRÉMONIE DES VOEUX : UN TEMPS FORT DE LA VIE LOCALE

La cérémonie des voeux s'est tenue mardi 13 février au CEP du Prieuré, en présence de nombreux habitants, représentants associatifs et partenaires du territoire.

Ce temps de rassemblement a permis de revenir sur l'année écoulée et de partager un moment d'échange avec les Saint-Pérollaises et les Saint-Pérollais.

La soirée a également été l'occasion de saluer le parcours de Jacques Dubay, qui quitte la vie publique après 37 années d'engagement. Son investissement au service de Saint-Péray et des territoires de l'Ardèche a été remercié.

PREMIÈRE REMISE DES CALOTS AUX CADETS DE LA DÉFENSE EN ARDÈCHE

Mercredi 14 janvier, la Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche a organisé la toute première cérémonie de remise des calots aux Cadets de la Défense, sur le site emblématique du massif de Crussol.

Après une randonnée de 7,3 kilomètres, symbole d'effort, de cohésion et d'engagement collectif, les cadets ont participé à une cérémonie officielle au Théâtre de verdure de Crussol. Celle-ci s'est déroulée en présence du sous-préfet, de M. Gerville, d'Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche, du Maire de Saint-Péray, de nombreuses personnalités, ainsi que des familles.

Ce moment fort et hautement symbolique marque l'engagement citoyen et républicain de ces élèves de 3^{ème} au service des valeurs de la Nation.

À noter tout particulièrement la participation de 7 collégiens du Collège de Crussol, félicités pour leur implication.



2



3

PARTAGE DE LA GALETTE AVEC LES AÎNÉS

Le 15 février, les aînés se sont réunis au CEP du Prieuré à l'occasion d'un après-midi organisé autour de la galette des rois.

Les participants ont partagé un temps de rencontre comprenant une dégustation de galettes, un moment musical et dansant, ainsi que l'élection des rois et reines du jour.

LISTES ÉLECTORALES

Pour rappel, l'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter aux élections municipales des **15 et 22 mars 2026**.

Dates limites d'inscription :

- En ligne : jusqu'au **4 février 2026**
- En mairie : jusqu'au **6 février 2026**

L'inscription peut se faire en ligne sur service-public.fr ou directement en mairie avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile récent.



4

VOTRE PARTICIPATION AU RECENSEMENT : UN ENJEU POUR LES SERVICES PUBLICS

Le recensement de la population est actuellement en cours dans notre commune. Cette opération, réalisée tous les 5 ans, permet d'adapter les services publics aux besoins réels de la population : écoles, équipements, transports, et infrastructures locales.

Des agents recenseurs se présentent directement à votre domicile pour vous remettre les documents nécessaires et vous accompagner, si besoin, dans le remplissage du questionnaire. Chaque agent est muni d'une carte officielle afin de garantir sa légitimité et votre sécurité.

Il est fortement conseillé de répondre rapidement, de préférence en ligne, pour faciliter la collecte des données. Si vous ne pouvez pas utiliser la version numérique, l'agent recenseur pourra vous aider à compléter le formulaire papier.

Le recensement est obligatoire pour tous les habitants, simple et rapide à remplir. Les informations collectées restent strictement confidentielles et servent uniquement à des fins statistiques.

Attention : vous avez jusqu'au 14 février pour répondre au recensement. Les agents continueront à passer dans les domiciles dans les prochains jours. Merci de vérifier régulièrement votre courrier et de réservé un bon accueil aux recenseurs afin de permettre la bonne conduite de cette opération.



SEPT ARRÊTS MINUTE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE

Pour améliorer la fluidité du stationnement et faciliter l'accès rapide aux commerces et services du centre-ville, sept zones "arrêt minute" ont été mises en place. Ces emplacements gratuits sont destinés aux arrêts très courts, limités à 10 minutes maximum.

Ces zones sont en vigueur du lundi au samedi, de 8h à 19h. En dehors de ces horaires et le dimanche, la limitation ne s'applique pas. Pour utiliser ces emplacements, un disque bleu doit être affiché de manière visible, indiquant l'heure d'arrivée. Des disques sont disponibles gratuitement à la mairie.

L'objectif est simple : permettre une rotation régulière des véhicules, garantir plus de places pour les clients et rendre l'accès aux commerces de proximité plus rapide et pratique. Ces zones contribuent également à rendre le centre-ville plus fluide et agréable pour tous, au bénéfice des habitants comme des commerçants.

Le respect de ces règles est essentiel pour que chacun puisse profiter pleinement de cet aménagement.

DROIT D'EXPRESSION DU GROUPE DES NON-INSCRITS

Lors des voeux à la population, le maire annonce la réalisation d'investissements sans recours à l'emprunt. 2 jours plus tard, en commission finances, il présente un budget avec un emprunt de 1.350.000€. Drôle de maîtrise budgétaire ! L'argent public mérite transparence, débat et vision à long terme.

Agnès Quentin-Nodin et Emilie Martin



INFOS EXPRESS

4 février : Fin des inscriptions en ligne sur les listes électorales

6 février : Fin des inscriptions en mairie sur les listes électorales

6 février : Soirée boeuf par l'école de musique à 20h30 au TRAM

7 et 8 février : Rire et Magie au CEP du Prieuré

28 février : Boucles Drôme Ardèche

15 mars : Premier tour des élections municipales

22 mars : Second tour des élections municipales

+ d'infos sur le site de la mairie rubrique « Événements »

DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chers St-Pérollais, les prochaines élections municipales approchent et je vous invite vivement à consulter les comptes-rendus de conseils municipaux depuis mars 2025, surtout celui du 11 décembre qui est très révélateur. Pour ma part c'est le clap de fin, je me retire de la vie politique temporairement.

www.unfuturpourstperay.blogspot.com

Isabelle Badier

Retrouvez tous les détails et horaires sur le site internet et la page Facebook de la Mairie de Saint-Péray

N'hésitez pas à faire connaître cette lettre d'information autour de vous !

Inscription : www.st-peray.com

Vous la recevrez par mail chaque début du mois !

Éditeur : Mairie de Saint-Péray • Directeur de publication et rédacteur : F. Garibaldi

Crédits photos et textes : Mairie de Saint-Péray • Conception : Mairie de Saint-Péray